

Déclaration de tir de nuit du sanglier avec source lumineuse

(Autorisé par le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2021-2027 pour le Département de la Moselle, conformément à l'Arrêté Préfectoral 2021-DDT-SERAF-UFC n° 48 en date du 22/07/2021)

le 31 AOUT 2023

Document à compléter et à adresser obligatoirement avant toute action de tir de nuit avec source lumineuse à :

Fédération Départementale des Chasseurs de la Moselle 1 rue de la Passotte CS75821 – 57078 METZ-Cedex 3 ou par mail : info@fdc57.org ou site internet : www.fdc57.org	M le Maire de la commune de <u>LORQUIN</u>	ONF (si lot domanial) :
	Adresse : <u>90 Rue Général Leclerc</u> Code Postale : <u>57780</u> Ville : <u>LORQUIN</u>	- Agence de Moselle-Est : 1 rue Thomas Edison 57000 METZ Ou - Agence de Moselle-Ouest : 24, route de Phalsbourg BP 30155 57403 SARREBOURG Cedex

Je soussigné (nom-prénom) WAGNER RAYMOND

Titulaire du droit de chasse sur la commune de LORQUIN

Lot n° 1395 P communal réserve domanial (cocher la case correspondante)

Demeurant 37 Rue des Votives
57780 LORQUIN

Afin de réguler les populations de sangliers, je déclare pratiquer le tir de nuit avec source lumineuse, conformément à la réglementation en vigueur, sur les secteurs suivants :

- Sur le secteur de LORQUIN
-
-
-

Je vous prie de bien vouloir noter que je réaliserai ces actions du 30/10/2023 au 31/01/2024

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Fait à : LORQUIN Le 30/10/2023

Signature (obligatoire) :

